



La Lettre du Préfet

Saint-Pierre
et
Miquelon

Edito

Ce numéro a pour intention de rappeler que l'État accompagne l'archipel dans son développement. Un simple coup d'œil sur les montants investis par le Gouvernement le confirme.

Ce numéro de rentrée et cette formule sont le témoignage d'un État et de ses agents toujours disponibles, volontaires et engagés pour tous !

Bonne rentrée !

Henri Jean



5,5 M€ par an pour désenclaver le territoire

L'État au service du territoire

L'État s'engage pour l'archipel

L'État s'engage tous les ans en 85,17 M€ sur Saint-Pierre-et-Miquelon. En 2016, la prévision est neuve avec 82,27 M€ en 2014 ; 81,05 M€ en loi de finances 2015 et 82,504 M€ en 2016 (salaires des

fonctionnaires et plus à hauteur de 4,1 M€). A titre d'exemple, sur les actions lancées aux jeunes et aux acufs, l'État investit de façon importante dans l'avenir de l'archipel et de 20% de sa population.

Les agents de l'État à votre service !

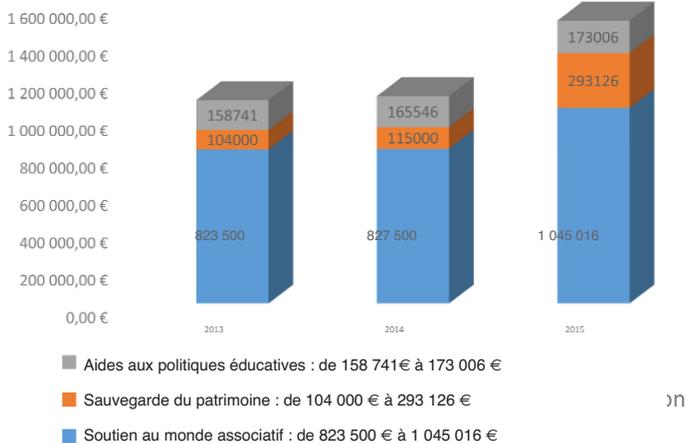
En 2014, l'État a rémunéré 637 fonctionnaires à Saint-Pierre-et-Miquelon contre 638 en 2013 et 633 en 2012 (940 tous statuts confondus). Au sein de ces effectifs, le nombre de fonctionnaires de l'éducation nationale s'élevait à 196, 196 dans l'écologie, le développement et l'aménagement durables, 59 dans la gestion des

finances publiques et 51 dans l'administration générale et territoriale de l'État. Dans le projet de loi de finances pour 2016, 43,7 M€ sont inscrits pour le traitement des fonctionnaires, montants stables par rapport à ceux ouverts en LFI 2015, en légère diminution face aux 44,1 M€ exécutés en 2014.

Un soutien au monde culturel et associatif sans précédent depuis 2013 !

L'État remplit ses engagements par un très fort soutien à la vie culturelle et associative. Ainsi, les moyens consacrés à la vie associative permettent le dynamisme d'un vivier constant de 271 associations sur l'archipel.

Enfin, des crédits dédiés (près de 500 000 € sur trois ans), ont permis de stimuler les politiques éducatives et de loisirs des jeunes. A été soutenu le dispositif d'activités de loisirs en direction des pré-adolescents et des adolescents durant les petites vacances scolaires comme en période estivale. L'objectif visé consistait à consolider les animations pour les jeunes et à faciliter les projets de sortie du territoire, en direction des provinces environnantes proches, afin de pouvoir proposer une offre de séjours de qualité à un coût abordable pour les familles.



L'État investit pour le territoire

Le contrat de développement...

Le contrat de développement est le cadre des orientations stratégiques de développement définies en commun par les partenaires publics de l'archipel. Il se décline en 4 priorités :

1. le développement économique valorisant les atouts de l'archipel et organisés autour de pôles structurants,
2. l'amélioration du cadre de vie en soutenant l'économie marchande de l'archipel,
3. la cohésion sociale,
4. la préservation de l'environnement et l'aménagement des infrastructures.

Pour l'État le contrat de développement, c'est 11,5 millions d'euros pour la durée du contrat (2015-2018) :

entre autres :

· La pêche	1,230 M€
· L'agriculture	1,770 M€
· Le projet de pépinières services	0,3M€
· Le tourisme	0,59M€
· Le développement du numérique et des TIC	0,05M€
· La formation professionnelle continue	1.68 M€
· L'accompagnement de la qualité de vie des personnes en perte d'autonomie	0.425 M€.

s'inscrit aussi
rmanent de
té et les atouts
de l'archipel
te la durée du
nent.
0.506 M€ à la
le, afin de
avec notre
conomique, le

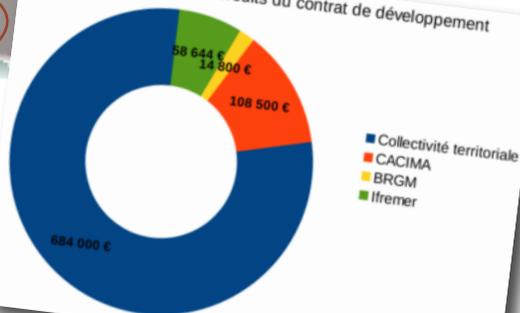
Les plus grands investissements en 2016 au titre du contrat de développement

Bilan du contrat de développement précédent (2007-2014) :

L'État a investi au profit de Saint-Pierre-et-Miquelon un montant de 16,7 M€ se répartissant comme suit :

- diversification économique :	4 M €,
- appui au développement de l'Archipel :	5,4 M €,
- consolidation des équipements :	5,5 M €,
- amélioration des conditions de vie :	1,8 M €.

Attribution en 2016 des crédits du contrat de développement

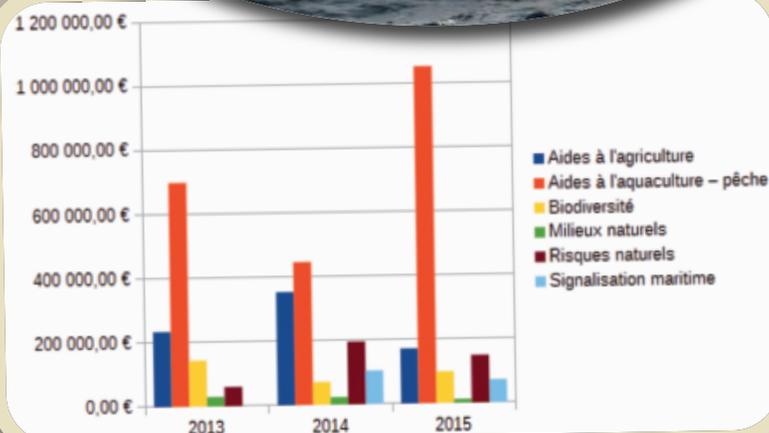


Les financements de l'Etat à venir au titre du contrat de développement :

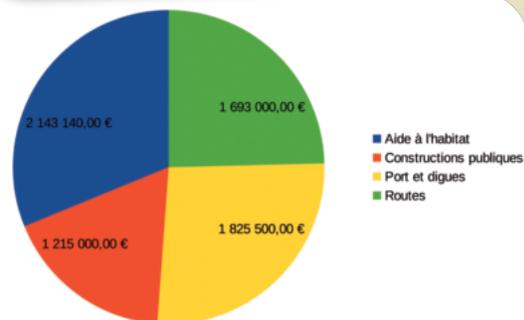
- Observatoire économique au profit de la CACIMA :	108 500 € ;
- Subvention exceptionnelle au profit de la société EDC :	200 000 € ;
- Manifestations Célébrations 2016 :	24 550 € ;
- Acquisition du navire pour la desserte de l'île aux Marins :	320 000 € ;
- Construction d'un nouvel abattoir à Miquelon-Langlade :	800 000 € ;
- Pépinière d'entreprises de la CACIMA :	300 000 €.

L'État investit pour le territoire

Les moyens donnés à la pêche, à l'agriculture et à l'environnement



Répartition des crédits consacrés aux principales infrastructures de 2013 à 2015 par intervention



Le saviez-vous ?

Les fonds de garantie agriculture-pêche (FOGAP) mobilisés pour la première fois en 2016. Ce dispositif, permet de stimuler et soutenir les initiatives privées, dans les domaines de l'agriculture et de la pêche et vise à financer un projet d'investissement (installation ou diversification de la production) sous la forme d'un crédit bancaire et/ou d'un préfinancement d'une aide publique.

L'État soutient et accompagne les entreprises dans la complexité réglementaire



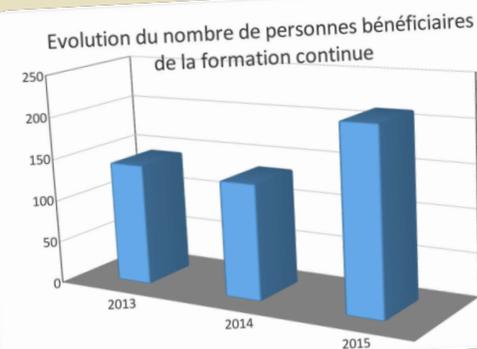
Le chargé de mission « développement économique » nommé auprès du préfet, a pour mission d'accompagner toutes les entreprises petites ou moyennes, au quotidien (accompagnement et orientation vers des dispositifs d'aide et de fonds de garantie...). Avec l'aide des partenaires (Cacima, Banques, Collectivité...) il a en charge la coordination de l'ensemble des acteurs économiques, des entreprises, des associations pour favoriser une logique de « guichet unique » et faciliter leurs démarches dans un environnement institutionnel multi-partenarial complexe.

Pour le contacter : eric.seguin@spm.gouv.fr

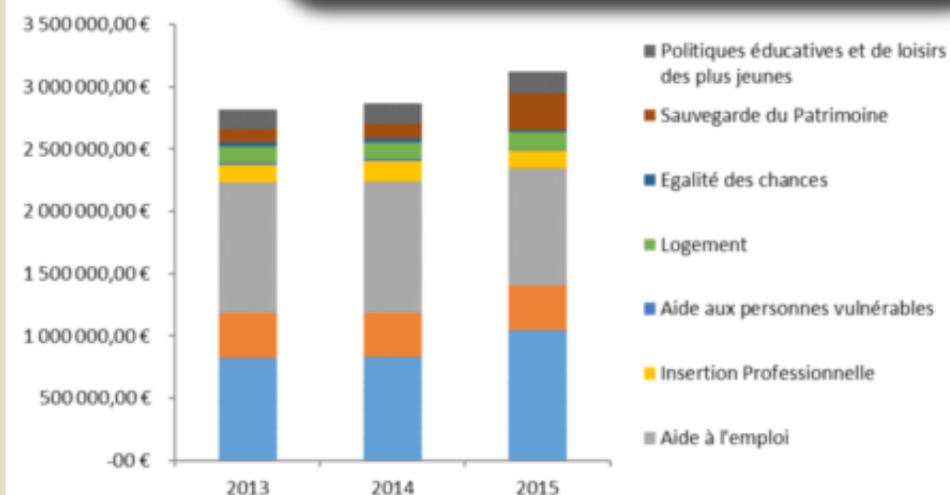
L'État s'engage dans la formation et la professionnalisation des Saint-Pierrais et des Miquelonnais

Entre 2013 et 2015, l'État a apporté 1M€ par an aux aides à l'emploi. Il a ainsi réussi à contribuer à l'embauche de 155 personnes par le biais de contrats aidés, sur trois ans, soit ...

420 000 € par an sont répartis pour 491 personnes sur les trois dernières années ; sur la même période, avec 84 bénéficiaires d'une action d'insertion, l'État affirme sa volonté de soutenir les populations les plus fragiles en leur proposant un cadre de référence permettant, à terme, de retrouver le chemin de l'emploi durable.



L'État plus présent que jamais dans les politiques sociales



L'année 2015 a vu le chantier de l'ancien presbytère (propriété de la mairie de Saint-Pierre) se terminer à l'Île aux Marins. À Miquelon, la rénovation des façades de l'église des Ardilliers a été également financée à hauteur de 50 % du coût de l'opération.

L'État investit pour le territoire

F.E.I

Le Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI), mis en place par le Ministère des Outre-Mer en 2009, est destiné à soutenir l'investissement structurant de toutes les collectivités d'Outre-Mer.

La préfecture, aux côtés des communes, a injecté 7,3 M€ depuis 2012 en plus du contrat de développement et des autres dotations.



Station de traitement de l'eau à Miquelon

L'incendie du bâtiment technique de Miquelon

L'incendie de mars 2016 a détruit le bâtiment technique de Miquelon et tout le matériel qu'il abritait. La reconstruction du bâtiment sera couverte par les assurances (expertise en cours) et, si besoin, en complément par une dotation en 2017, comme l'État s'y

À noter

Une convention de financement à hauteur de 200 000 € a été signée entre l'État et la commune de Miquelon-Langlade pour moderniser les équipements du service incendie et de secours.

est engagé. Le matériel détruit est évalué à 1,8 M€. Une aide exceptionnelle de l'État aide déjà au remplacement du matériel, en complétant l'autofinancement de la commune. Le Gouvernement a déjà affecté une première délégation de 400 000 €.

	Opérations financées sur le Fonds Exceptionnel d'Investissement	Maitre d'ouvrage	Montant de l'opération	subvention Etat	%
2016	Construction d'un réservoir d'eau potable	Mairie de Saint-Pierre	2 970 000 €	900 000 €	30,30 %
	Construction d'une plateforme technique destinée au traitement et à la valorisation des déchets	Mairie de Saint-Pierre	750 000 €	600 000 €	80,00 %
	Construction d'une déchetterie et d'un point de collecte d'emballages	Mairie de Miquelon-Langlade	520 000 €	468 000 €	90,00 %
	Réparation des façades de l'usine de traitement des produits de la mer	Mairie de Miquelon-Langlade	224 890 €	200 000 €	88,93 %
2015	Sécurisation de l'approvisionnement en eau potable de l'agglomération de Miquelon	Mairie de Miquelon-Langlade	1 080 741 €	873 000 €	80,78 %
	Rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement des rues Beaussant et Albert Briand	Mairie de Saint-Pierre	1 500 000 €	780 000 €	52,00 %
	Étude reconstruction du bassin à la sortie de la station d'eau potable de Saint-Pierre	Mairie de Saint-Pierre	300 000 €	97 000 €	32,33 %
2014	Remplacement de deux aqueducs de la ville de Saint-Pierre	Mairie de Saint-Pierre	1 600 000 €	850 000 €	53,13 %
	Organisation du site de la décharge en déchetterie de la ville de Saint-Pierre	Mairie de Saint-Pierre	1 500 000 €	900 000 €	60,00 %
2013	Travaux d'eau et d'assainissement de la zone Nord-Ouest et le remplacement des aqueducs de la ville de Saint-Pierre	Mairie de Saint-Pierre	1 150 000 €	1 000 000 €	86,96 %
	Réfection de la toiture de l'école "Tîle aux enfants"	Mairie de Saint-Pierre	250 000 €	213 000 €	85,20 %
TOTAL 2012-2016			12 445 631 €	7 331 000 €	58,90 %

L'État au service du citoyen

Un État soucieux du désenclavement international de l'archipel

Desserte aérienne Air Saint-Pierre



	2013	2014	2015
Subvention DSP aérienne	2 091 772,00 €	1 760 041,00 €	1 531 044,00 €
Subvention DSP Maritime internationale	6 785 360,00 €	5 977 601,00 €	7 362 078,00 €
TOTAL Subventions Désenclavement	8 877 132,00 €	7 737 642,00 €	8 893 122,00 €

Les politiques éducatives et de loisirs des jeunes

175 000 € en 2015 ont bénéficié à l'accompagnement des politiques éducatives et de loisirs des jeunes. Dans le cadre d'un partenariat avec les collectivités locales (mairie de Saint-Pierre, Mairie de Miquelon et conseil territorial), la DCSTEP a soutenu durant les vacances scolaires le dispositif « Activités de loisirs » en direction des 10-17 ans et des adolescents, ainsi qu'à travers de multiples années, l'objectif visé a été de consolider les

animations pour les jeunes et d'aider les projets de sortie du territoire, en direction des provinces environnantes proches, ceci afin de pouvoir proposer une offre de séjours de qualité avec des coûts abordables



Bicentenaire de la rétrocession de Saint-Pierre-et-Miquelon à la France

Plus de 100.000€ pour commémorer et rassembler les Miquelonnais et les Saint-Pierrais autour d'une histoire commune !

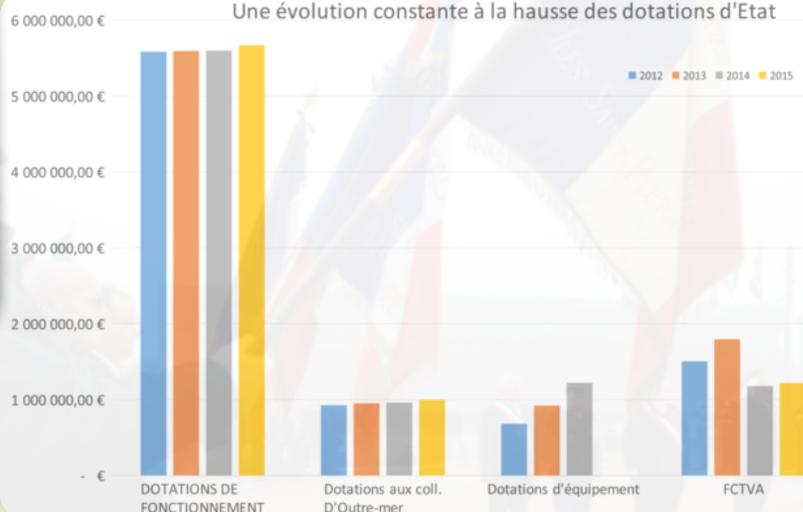
- 12 000 € pour l'organisation d'un colloque d'histoire ;
- 15 000 € pour l'organisation d'un festival littéraire ;
- 30 000 € pour l'organisation des manifestations commémoratives ;
- 49 500 € pour les commémorations nationales.

L'État soutient les collectivités territoriales

Le saviez-vous ?

Le FCTVA est un fonds de compensation de la TVA. Une disposition législative organique permet aux collectivités de solliciter le remboursement d'un montant équivalent à une perception de la taxe sur la valeur ajoutée.

Une évolution constante à la hausse des dotations d'Etat



Une répartition des dotations aux collectivités locales en hausse constante

Dotations	Bénéficiaire	2012	2013	2014	2015
Dotation Globale de Décentralisation	Collectivité Territoriale	409 610,00 €	409 610,00 €	409 610,00 €	409 610,00 €
Dotation Globale de Décentralisation Région	Collectivité Territoriale	- €	- €	- €	75 956,00 €
Dotation Globale de Décentralisation Bibliothèque	2 Communes	3 997,00 €	4 080,00 €	4 188,00 €	3 491,00 €
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion	Collectivité Territoriale	- €	5 923,00 €	7 942,00 €	2 776,00 €
DPEL	Miquelon	- €	2 797,00 €	2 799,00 €	2 812,00 €
Dotation Globale de Fonctionnement	3 collectivités	5 169 113,00 €	5 170 699,00 €	5 173 108,00 €	5 172 838,00 €
- dotation forfaitaire	3 collectivités	1 845 849,00 €	1 846 852,00 €	1 849 194,00 €	1 848 332,00 €
- dotation de compensation	3 collectivités	3 022 965,00 €	3 022 965,00 €	3 022 965,00 €	3 022 965,00 €
- dotation de fonctionnement minimale	3 collectivités	172 413,00 €	172 413,00 €	172 413,00 €	172 413,00 €
- dotation de péréquation urbaine	3 collectivités	127 886,00 €	128 469,00 €	128 536,00 €	129 128,00 €
Dotations aux coll. D'Outre-mer	2 Communes	926 103,00 €	949 596,00 €	961 136,00 €	996 323,00 €
- DNP	2 Communes	96 858,00 €	97 142,00 €	97 894,00 €	98 456,00 €
- DSU / DSR	2 Communes	829 245,00 €	852 454,00 €	863 242,00 €	897 867,00 €
FPCI (commune isolée)	2 Communes	- €	45 179,00 €	71 167,00 €	96 713,00 €
Dotation Globale d'Équipement	Collectivité Territoriale	432 467,00 €	663 114,42 €	949 310,61 €	1 404 689,68 €
- DGE Classique	Collectivité Territoriale	426 331,00 €	657 035,42 €	943 395,61 €	1 399 156,68 €
- au titre de l'insuffisance du potentiel fiscal	Collectivité Territoriale	3 912,00 €	3 805,00 €	3 697,00 €	3 458,00 €
- aménagement foncier	Collectivité Territoriale	2 224,00 €	2 274,00 €	2 218,00 €	2 075,00 €
DETR	2 Communes	246 002,00 €	258 302,00 €	271 217,00 €	405 826,00 €
FCTVA	3 collectivités	1 503 651,00 €	1 793 751,50 €	1 178 772,44 €	1 218 380,47 €
TOTAL GENERAL DES DOTATIONS ATTRIBUEES PAR ANNEE		8 690 943,00 €	9 303 051,92 €	9 029 250,05 €	9 789 415,15 €